

Loi du pays n° 2016-11 du 7 juillet 2016
portant création du code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie et relative aux baux ruraux.

Historique :

Créée par : *Loi du pays n° 2016-11 du 7 juillet 2016 portant création du code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie et relative aux baux ruraux.*

JONC du 19 juillet 2016
Page 7066

Article 1^{er}

Les dispositions annexées à la présente loi du pays constituent la partie législative du Livre IV du Code Agricole et Pastoral de Nouvelle-Calédonie.

Article 2

Les dispositions de la présente loi du pays sont publiées au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

La présente loi sera exécutée comme loi du pays.